

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W21-683924

108067

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2561 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AHMEDOU MAHJOUB

Date de naissance : 04/04/1955

Adresse : LOTISSEMENT ETTADAMOUN Rue 6 N° 57

ULFA

Tél. : 0673 686702 Total des frais engagés : 27500 Dhs

Autorisation CNP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Houyam MOUNIB DERMATOLOGUE VÉNEROLOGUE 10, Bvd. Mohamed Thami, Bvd. Oum Kalthoum, 1er étage, Appart' 2, Oulfa, Casablanca 0522 90 70 95

Date de consultation : 18 MAR. 2022

Nom et prénom du malade : Nadeb CUIK

Liège de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dr. Houyam MOUNIB DERMATOLOGUE VÉNEROLOGUE 10, Bvd. Mohamed Thami, Bvd. Oum Kalthoum, 1er étage, Appart' 2, Oulfa, Casablanca 0522 90 70 95

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'adhérent(e) : _____

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
01/03/2022	C		250,00 Dhs	<p>250,00 Dhs</p> <p>DR. HASSAN MOURAD</p> <p>DERMATOLOGIE VENEREALO</p> <p>10, Blvd M. A. Ben Yousfi Oum Rabii,</p> <p>1er étage, app't n° 201a, Casablanca</p> <p>0522 00 70 85</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/03/2022	125,00

Ref: 05 22 89 43 09 - Casablanca

4. Résidence Annabi

Residence Annabi

092050293

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT DE EXECUTION
				FIN DE EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	12500412 13452852
D	3000000 1300000
G	
B	1000000 1100000

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel Therapéutique nécessaire à la prothèse

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

أمراض الجلد والشعر والأظافر Maladies de la peau, des cheveux et des ongles

الأمراض المنقولة جنسياً Maladies sexuellement transmissibles

Diplômée de l'Université de Versailles Saint Quentin en actes de :



طب التجميل



Dermatologie Esthétique

علم الليزر



Lasers Cutanés

Dr. Houyam MOUNDIB

DERMATOLOGUE - VÉNÉROLOGUE

Casablanca, le: 01/03/2022

N^o AKozdem Nalika

25,00

Apiderm

Rommard



x 2/5

~~PHARMACIE RESIDENCE ANNAM~~
~~Residence de la Pluri-Pratique~~
~~Ref: 05 22 89 43 09 - Casablanca~~

Dr. Houyam MOUNDIB
DERMATOLOGUE VÉNÉROLOGUE

10, Bvd Moulay Thami, arrond Oum Rabii,
1er étage, app't 2, Oulfa Casablanca
05 22 70 70 85

T: 25,00



LOT : 300
PER : 09/24
PPV : 25,00 DH

AGIDERM 2%, Pommade
Fusidate de sodium
Voie cutanée
Tube de 15 g

cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les instructions fournies dans cette notice ou par votre pharmacien ou votre médecin.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes, il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien

Qu'est-ce que cette notice ?

- 1) Qu'est-ce que AGIDERM 2%, pommade et dans quels cas est-il utilisé ?
- 2) Quelles sont les informations à connaître avant de prendre AGIDERM 2%, pommade ?
- 3) Comment prendre AGIDERM 2%, pommade ?
- 4) Quels sont les effets indésirables éventuels ?
- 5) Comment conserver AGIDERM 2%, pommade ?
- 6) Informations supplémentaires.

1. Qu'est-ce que AGIDERM 2%, pommade et dans quels cas est-il utilisé ?

Classe pharmaco-thérapeutique :

Antibiothérapie locale, code ATC: D06AX01.

Fusidate de sodium est un antibiotique de structure stéroïdienne, de la famille des fusidanines.

Indications thérapeutique : Ce médicament est préconisé dans le traitement des infections de la peau provoquées par une bactérie appartenant à la famille des staphylocoques ou des streptocoques.

➤ impétigos et dermatoses impétiginées :

- en traitement local uniquement dans les formes localisées à petit nombre de lésions ;
- en traitement local d'appoint en association à une antibiothérapie générale adaptée dans les formes les plus étendues ;
- Désinfection des gîtes microbien cutané-muqueux, chez les porteurs sains de staphylocoques, et après staphylococcie, notamment furunculose.

Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre AGIDERM 2%, pommade ?

Contre-indications :

N'utilisez jamais AGIDERM 2%, pommade : Si vous êtes allergique à l'acide fusidique ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.

En cas de doute, il est nécessaire de demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Mises en garde spéciales et précautions d'emploi : Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser AGIDERM 2%, pommade. Ce médicament contient de Lanoline qui peut provoquer des réactions cutanées locales. En cas d'utilisation de AGIDERM sur le visage, la zone proche de l'œil doit être évitée, car les excipients présents dans la forme pommade peuvent provoquer des irritations de la conjonctive.

Interactions médicamenteuses : Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

Aliments, boissons et de l'alcool : Sans objet.

Grossesse et allaitement : Ce médicament peut être utilisé pendant la grossesse et l'allaitement. Si vous allaitez, n'appliquez pas AGIDERM sur le sein. Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines : AGIDERM n'a aucun effet ou un effet négligeable sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

Excipients à effet notoire : Ce médicament contient de la Lanoline qui peuvent provoquer des réactions cutanées locales.

3. Comment prendre AGIDERM 2%, pommade ?

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Posologie : Applications locales avec ou sans pansement, une ou deux fois par jour, après nettoyage de la zone infectée.

Evitez l'application en couche épaisse. La forme pommade ne doit pas être utilisée sur les lésions suintantes, macérées, dans les plis ou sur les ulcères de jambes.

Pour une application sur les lésions suintantes, macérées ou dans les plis, la forme crème est plus adaptée.*

Durée du traitement : A titre indicatif, le traitement est limité à une semaine.

Si vous avez utilisé plus de AGIDERM 2%, pommade que vous n'auriez dû : La survenue d'un surdosage est peu probable.

Veuillez contacter votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez d'utiliser AGIDERM 2%, pommade : N'appliquez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié d'appliquer.

Si vous arrêtez d'utiliser AGIDERM 2%, pommade : Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Effets indésirables peu fréquents pouvant affecter jusqu'à 1 personne sur 100 :

• Réactions cutanées locales (y compris dermatite de contact, eczéma) • Eruption cutanée (rash) • Démangeaison (prurit), rougeur de la peau (érythème) • Douleur au site d'application (y compris sensation de brûlure cutanée), irritation au site d'application

Effets indésirables rares, pouvant affecter jusqu'à 1 personne sur 1 000 :

• Réaction allergique • Conjunctivite • Gonflement du cou et du visage • Urticaire • Cloque (phlyctène)

Si l'un des effets indésirables est grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien.

Déclaration des effets secondaires : Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration

Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc :

- Site internet : <http://www.capm.ma/>

5. Comment conserver AGIDERM 2%, pommade ?

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption figurant sur la boîte. La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois. Tenir hors de la portée et de la vue des enfants. A conserver à une température ne dépassant pas 25°C

6. Informations supplémentaires

Composition qualitative et quantitative en substance(s) active(s) et en excipients :

AGIDERM 2%, pommade : FUSIDATE DE SODIUM 0,315 g

Excipient q.s.p pour un tube de 15 g

Les autres composants sont : Lanoline, Vaseline, La cire d'abeille Blanche, Paraffine liquide

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée : 24/03/2020

Tableau A (Liste I)



Fabriqué par le laboratoire Pharmaceutique NOVOPHARMA
Z.I.I₂ Tit Mellil - Casablanca -

PRLAGI03V01